



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **LE MEMPHIS BELLE MONTLAURIER [Club 841, Zone J]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP**

à ou à partir de l'emplacement suivant: **FERME NEUVE**— à moins de 0.5 mn de **46° 38' 31.2" N, 75° 28' 58.4" W**

**Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :**

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

La conformité à la RAC demeure la responsabilité de chacun.

Toute modification aux règles ou procédures du club sur lesquelles cette autorisation a été émise doit être envoyée au MAAC.

**Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que LE MEMPHIS BELLE MONTLAURIER [Club 841, Zone J] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.**

Président, MAAC

Date